



CONSULAT GENERAL DE FRANCE
À TANANARIVE

Bureau des bourses scolaires

BOURSES SCOLAIRES 2019-2020

Le Consulat général de France à Tananarive informe les ressortissants français de l'ouverture de la campagne boursière pour la rentrée scolaire 2019-2020.

Les dossiers de demandes de bourses scolaires sont à retirer à partir du **lundi 3 décembre 2018** dans les établissements scolaires. La réception **des dossiers complets** se fera au bureau des bourses scolaires du Consulat général à partir du **lundi 7 janvier au jeudi 28 février 2019** pour les élèves fréquentant une école à Tananarive et dès le **lundi 3 décembre 2018** pour les élèves fréquentant une école en province.

La réception des dossiers complets sur Tananarive sera assurée **uniquement sur rendez-vous** et respectera le planning suivant :

1. **Pour une première demande de bourses scolaires :**

Les familles déjà ou tout récemment installées dans la circonscription doivent impérativement déposer leurs dossiers pour le 1^{er} conseil consulaire.

Les familles doivent prendre rendez-vous en téléphonant à partir du **lundi 03 décembre 2018** au **22.398-50** le lundi, mardi, mercredi et jeudi uniquement dans l'après-midi, entre **14h00 et 16h00**.

2. **Pour un renouvellement de bourses scolaires :**

Lundi – mardi – mercredi – jeudi de 08h00 à 11h00 sur rendez-vous.

Les familles sont invitées à prendre connaissance du rendez-vous que leur a fixé le bureau des bourses scolaires directement auprès des établissements scolaires fréquentés en **2018-2019**.

Les demandes de renseignements et réception des compléments de dossiers se feront sans rendez-vous chaque vendredi de 8h00 à 11h00 à partir du 11 janvier 2019.

Le bureau des bourses scolaires à Tananarive sera fermé au public pour instruction des dossiers et préparation du 1^{er} conseil consulaire du **vendredi 1^{er} mars au mardi 30 avril 2019 inclus**.

Pour les provinces, prière de contacter l'agence consulaire la plus proche afin de connaître la date limite de dépôt.